

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le but de faciliter aux communes la conduite d'une politique dynamique d'habitat très social, le Conseil Général a décidé, au cours de sa première session ordinaire de 1978, l'inscription d'une somme de six millions de Francs, couverte par emprunt, destinée à assurer une politique départementale d'acquisitions foncières.

La procédure retenue consiste en l'établissement d'un programme triennal d'acquisitions dont l'ordre de priorité est fixé par la Commission de Coordination des Opérations d'Habitat Très Social.

Au vu de ce programme, la SEDRE, intervenant en qualité de bureau foncier du Département, essaie d'acheter les terrains selon l'ordre d'urgence établi. Si une transaction ne peut s'opérer à l'amiable, elle engage éventuellement la procédure d'expropriation et passe à l'opération suivante jusqu'à l'épuisement des crédits votés.

L'année suivante, le programme est actualisé par la suppression des terrains effectivement acquis et par l'adjonction de propositions concernant une année supplémentaire, de façon à conserver toujours un volant de trois ans dans lequel choisir. Un nouvel ordre d'urgence est alors établi.

En ce qui concerne Saint-Denis, les terrains suivants ont été retenus en accord avec la Direction Départementale de l'Equipement, sur une liste proposée par la Commune ; l'ordre de priorité de leur acquisition a été arrêté par la Commission de coordination précitée.

N° d'ordre dans le programme départemental	Lieu dit	Références cadastrales	Superficie (en hectares)
3	La Providence (Cour Papaya)	DL 167 à 173 et 186 à 188	1,0
12	Bellepierre (bidonville Joseph Hoarau)	BW 109 - 110	4,5
16	Le Butor	AY 4	0,6
21	Ruelles Marcadet et Camp Jacquot	AP 117 à 119 121 à 124 126 à 138 151 à 163, 165-166	1,0
27	ZAD du centre- ville	à déterminer	0,2
33	Petite Ile (bidonville de la rue des Bois Noirs)	AB 88 à 97 102 à 108 112 à 128	1,0
41	Rue d'Alsace	AR 12	0,4
45	Le Butor	AY 7 à 11	0,6

Il vous est demandé d'approuver le projet d'acquisition de ces terrains, ce qui implique l'engagement de la commune de les racheter au Département dans les conditions fixées par le Conseil Général, puis de les affecter à des opérations d'habitat très social.

LE MAIRE. - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE. - Pour faciliter notre politique d'habitat social, le Conseil Général achète des terrains et nous les recède par la suite. Un ordre de priorité a été établi sur une liste départementale ; nos terrains figurent dans la position : 3 - 12 - 16 - 21 - 27 - 33 - 41 - 45

M. Guy DUPONT. - La Commune avait proposé de résorber sur place les bidonvilles existants au lieu de déplacer les familles.

Ces bidonvilles sont les suivants :

- le bidonville de la rue des Bois Noirs
- le bidonville de Bellepierre qui se trouve à côté du terrain Bègue que la commune a déjà acheté ;
- dans la ZAD du centre ville, les terrains ne sont pas déterminés. Ils seront fonction des mutations qui auront lieu ;
- dans la cour Papaya : les terrains ne sont pas encore acquis ; une grande partie est déjà acquise par la SIDR et d'autres organismes ;
- le bidonville de la rue d'Alsace
- le bidonville de la rue Camp Jacquot est plus connu ; il va de la ruelle Camp Jacquot à la ruelle Marcadé ;
- il y a aussi deux terrains au Butor dont l'un appartient toujours, je crois, à la succession Yvrin PAYET.

LE MAIRE. - Tous ces terrains ont été choisis d'une façon judicieuse et dans un programme d'habitat très social de résorption de bidonvilles.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

×